



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/66  
26 février 2009

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-septième réunion  
Montréal, 30 mars – 3 avril 2009

**FONCTIONNEMENT DU COMITE EXECUTIF (DECISION 54/43)**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

## Historique

1. Pour l'information du Comité exécutif, notamment des nouveaux membres qui s'y sont joints en 2009, ce document commence par un bref résumé des résultats et conclusions des rapports précédents sur le fonctionnement du Comité exécutif. Le présent rapport poursuit avec une analyse de la charge de travail du Comité exécutif au cours des trois prochaines années et conclut par une série de recommandations pour examen par le Comité exécutif.

2. La réorganisation du travail du Comité exécutif fait l'objet de discussions depuis la 41<sup>e</sup> réunion du Comité. A la demande du Comité exécutif, le Secrétariat a préparé des documents sur le mandat du Comité exécutif, sa charge de travail, la réorganisation du cycle annuel des activités, l'introduction d'une procédure d'approbation de projet entre les sessions et les implications financières d'une modification du fonctionnement du Comité.

3. Le premier document, présenté à la 44<sup>e</sup> réunion, examinait la possibilité de réduire de trois à deux le nombre des réunions et d'établir une procédure d'approbation des projets entre les sessions (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/69). Pour le cycle des activités, l'analyse a conclu qu'avec la suppression de la deuxième réunion, la plupart des activités actuellement à l'ordre du jour de cette réunion pourraient être remises sans trop perturber le travail du Comité exécutif. Tel qu'expliqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/69, un modèle à deux réunions, mi-mai pour la première et début novembre pour la seconde, entraînerait le réaménagement suivant du cycle annuel des activités :

- a) l'approbation des plans d'activités pour l'année suivante devrait se faire à la seconde réunion et non à la première tel qu'actuellement (mars) pour permettre aux agences de démarrer la mise en œuvre de leurs plans d'activités à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante;
- b) l'approbation des programmes de travail devrait aussi se faire à la même réunion puisque la majorité d'entre eux sont des préparations de projets pour l'élaboration des plans d'activités;
- c) l'évaluation de l'état/des perspectives de conformité devrait passer à la seconde réunion pour servir de base à la planification des activités;
- d) puisque les données financières ne seraient pas disponibles avant la réunion de mai, le volet opérationnel des rapports périodiques devrait être traité à la première réunion tandis que le volet financier de ces rapports serait présenté à la seconde réunion pour fins d'examen avec d'autres éléments financiers connexes, tels que les comptes du Fonds multilatéral;
- e) les agences bilatérales et d'exécution devraient faire des efforts additionnels pour mieux planifier le dépôt de leurs propositions de projets.

4. Toutefois, il convient de noter que la redistribution du travail des trois réunions actuelles entre deux réunions par année entraînerait une augmentation du nombre de projets et d'activités d'élimination à approuver lors de chaque réunion. Pour permettre au Secrétariat d'examiner soigneusement le nombre accru de propositions de projets, il faudrait revoir les dates limites de dépôt par les agences bilatérales et d'exécution (par ex., le Secrétariat devrait recevoir les projets et les activités plus tôt que dans les délais actuels de 14 et 8 semaines). Cette question qui n'a pas été abordée dans les rapports précédents soumis au Comité exécutif, pourrait se régler entre le

Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution si le Comité décide de tenir seulement deux réunions par année. Des exemples d'ordres du jour pour un modèle de deux réunions par année ont été inclus dans les documents présentés aux 44<sup>e</sup> et 54<sup>e</sup> réunions. Des exemples d'ordres du jour légèrement révisés, afin d'inclure les décisions pertinentes adoptées par le Comité exécutif depuis la 54<sup>e</sup> réunion, sont fournis en Annexe I au présent rapport.

5. Quant à l'approbation entre les sessions, l'urgence d'établir une telle procédure a diminué depuis la 44<sup>e</sup> réunion parce que le Comité exécutif a approuvé des projets d'élimination sectorielle et nationale, associés aux obligations de conformité de 2010, dans la quasi-totalité des pays visés à l'article 5<sup>1</sup>. On s'attend à ce que toutes les propositions de projets, reliées aux objectifs de conformité du Protocole pour 2010, soient examinées par le Comité exécutif en 2009. Les prochaines obligations de conformité pour les pays visés à l'article 5 viendront en 2013 (gel de la consommation et de la production de HCFC) et en 2015 (élimination complète du bromure de méthyle et du méthyle chloroforme et une réduction de 10% des valeurs de référence pour la consommation et la production de HCFC). D'ici là, on s'attend à ce que les activités d'élimination dans les tous pays visés à l'article 5 couvrant toutes les SAO (y compris les HCFC) aient été approuvées, ce qui réduira la nécessité d'une procédure d'approbation entre les sessions.

6. Suite à une demande d'information complémentaire des membres du Comité exécutif à la 44<sup>e</sup> réunion (décision 44/77), un document rassemblant les avis des membres du Comité exécutif et donnant une évaluation des répercussions financières des différentes options a été discuté à la 45<sup>e</sup> réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/48). Ce document analysait les principales dépenses encourues pendant les réunions du Comité exécutif à partir des données réelles des coûts des réunions tenues en 2003 et 2004. Les principales dépenses encourues pour chaque réunion du Comité exécutif ont été évaluées à 292 500 \$US, incluant les déplacements et les indemnités journalières de trois délégués pour chacun des sept pays membres visés à l'article 5. A cela s'ajoutaient des frais de déplacement pour environ 11 participants de pays membres non visés à l'article 5 et des agences d'exécution, totalisant 37 000 \$US. Le Comité exécutif a reconnu que les économies générées par la réduction du nombre de réunions n'étaient pas suffisantes pour modifier le mode de travail du Comité et il a décidé de continuer à se réunir trois fois par année (décision 45/56). D'après les dépenses réelles encourues pour la première réunion de 2008, le coût de la réunion du Comité exécutif a augmenté de 10 000 \$US seulement.

7. A sa 50<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné une mise à jour de l'évaluation de sa charge de travail (UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/56) et discuté de la nécessité pour la Réunion des Parties d'amender le mandat du Comité exécutif. Le Comité a décidé, *entre autres*, de demander à son président d'écrire aux Parties pour leur demander d'examiner, à leur dix-neuvième Réunion, une modification du mandat du Comité exécutif afin de lui accorder plus de souplesse pour modifier le nombre de ses réunions, le cas échéant; et de réexaminer la question du nombre des réunions à la réunion suivante, à la lumière des orientations fournies par les Parties (décision 50/41). A leur 19<sup>e</sup> Réunion, les Parties ont convenu d'amender le paragraphe 8 du mandat du Comité exécutif pour lui permettre de passer à deux réunions s'il en décide ainsi.

8. A sa 54<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné un document qui analysait les répercussions d'une modification du calendrier et la charge de travail du Comité exécutif, à partir des programmes existants et des questions complexes reliées au financement des directives sur

---

<sup>1</sup> Les plans d'élimination nationale pour l'Angola, la Barbade, le Botswana, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, Haïti, l'Iraq, le Sierra Leone, la Somalie et le Timor Leste n'ont pas encore été présentés pour examen par le Comité exécutif. Les plans d'élimination pour le Botswana, la Guinée équatoriale et le Sierra Leone sont attendus pour examen à la 57<sup>e</sup> réunion.

l'élimination des HCFC conformément au calendrier ajusté, adopté par les Parties à leur 19<sup>e</sup> Réunion (UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/57). Une autre option a été présentée pour tenir une réunion intersessions spéciale afin de discuter des questions d'orientation, notamment au sujet des HCFC, dans le cas où le Comité choisirait le modèle de deux réunions par année. La majorité des membres a estimé que ce n'était pas le moment de réduire la fréquence des réunions. Le Comité exécutif a donc décidé de maintenir le statut quo de trois réunions par année mais de remettre le point à l'ordre du jour de la 57<sup>e</sup> réunion pour fins d'examen (décision 54/43). Le Secrétariat a préparé le présent document en réponse à la décision 54/43.

9. Bien que les répercussions financières de la réduction de la durée des réunions de cinq à quatre jours aient été présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/48 (soit 15 700 \$US) et pourraient être atteintes par l'adoption d'un modèle de réunion de 4 jours, le Comité exécutif n'avait pas pleinement examiné cette option. Cette option est incluse car jusqu'en 2008, année durant laquelle la nouvelle politique sur les HCFC a été débattue, le Comité était en mesure de terminer ses travaux le jeudi midi. Cette option aurait pour principales répercussions, la nécessité éventuelle d'instaurer un plus grand nombre de groupes de travail ad hoc pour traiter de questions spécifiques et des amendements à la procédure d'adoption du rapport (d'après les dépenses encourues en 2008, une réunion de 4 jours générerait des économies de 20 000 \$US).

10. Tel qu'indiqué brièvement ci-dessus, toutes les questions soulevées par les différents documents ont été dûment examinées et pleinement discutées aux réunions au cours desquelles les documents ont été étudiés. La principale question qui reste à trancher est de savoir si la future charge de travail du Comité exécutif pourrait être gérée en deux réunions au lieu de trois.

#### **Future charge de travail du Comité exécutif**

11. La période 2009-2010 sera une période de transition pour le Fonds multilatéral, caractérisée par l'achèvement des plans nationaux et sectoriels pour parvenir à l'élimination complète des CFC, des halons et du tétrachlorure de carbone dans tous les pays visés à l'article 5; la poursuite des plans d'élimination pour parvenir à l'élimination complète du bromure de méthyle d'ici 2015 et l'amorce des plans nationaux d'élimination pour respecter les engagements de 2013 et 2015 concernant les HCFC, adoptés par les Parties à leur 19<sup>e</sup> Réunion. Durant cette période, le Comité exécutif devra aussi traiter d'un certain nombre de questions complexes relatives au financement de l'élimination des HCFC ainsi que de la politique de financement du renforcement des institutions au-delà de 2010, de la destruction des SAO indésirables et d'un dispositif de revenus additionnels pour le Fonds, provenant de prêts et d'autres sources.

#### Élimination des SAO à l'exclusion des HCFC : activités et projets en cours

12. En plus du travail annuel régulier sur l'état des contributions et des décaissements, l'état et la planification des ressources, les plans d'activités et la mise en œuvre des programmes (incluant la surveillance et l'évaluation), on s'attend à ce qu'en 2009, le Comité exécutif examine les projets suivants pour l'élimination des SAO à l'exclusion des HCFC :

- a) Des nouveaux plans nationaux d'élimination dans neuf pays à faible volume de consommation et dans un pays à gros volume de consommation;
- b) Les tranches finales des plans nationaux et sectoriels d'élimination des SAO (portant surtout sur la consommation de CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération) dans 84 pays à faible et gros volume de consommation;

- c) Les tranches finales des projets pluriannuels pour le secteur de la production de CFC dans trois pays ainsi que pour la production et la consommation de tétrachlorure de carbone dans un pays;
- d) De nouveaux plans pour parvenir à l'élimination complète du bromure de méthyle dans 5 à 10 pays;
- e) Environ 70 demandes de prorogation pour des projets de renforcement des institutions;
- f) Des activités de programmes de travail, reliées surtout à la préparation de projets;
- g) La surveillance de la conformité ainsi que des projets et des accords en cours pour tous les pays;
- h) L'évaluation de l'achèvement des projets et de la clôture des comptes;
- i) Les tranches d'un plan d'élimination du secteur de la production de bromure de méthyle dans un pays ainsi que les tranches des plans d'élimination du bromure de méthyle dans cinq pays seront approuvées pour la période 2010-2015.

13. Etant donné que la majorité des projets et des activités d'élimination à examiner en 2009 concernent des tranches de projets pluriannuels approuvés, il ne faut pas s'attendre à une augmentation de la charge de travail du Comité exécutif car, en règle générale, ce type d'activités est recommandé par le Secrétariat pour approbation globale. Toutefois, la charge de travail du Secrétariat pourrait augmenter car toutes les questions potentielles résultant de l'examen de ces projets devront être résolues avant l'examen par le Comité.

#### Élimination des HCFC : politiques, directives et projets nouveaux

14. A leur 19<sup>e</sup> Réunion, les Parties ont convenu d'accélérer l'élimination des HCFC et donné au Comité exécutif le mandat d'élaborer des directives de financement pour accélérer l'élimination des HCFC dans les pays visés à l'article 5, selon le calendrier révisé. Depuis, le Secrétariat a produit cinq documents d'orientation substantiels et le Comité exécutif a adopté les décisions pertinentes pour remplir le mandat confié par les Parties, comme suit :

- a) Sur la base d'un document sur les options permettant d'évaluer et de définir les coûts différentiels admissibles pour les activités d'élimination de la consommation et de la production de HCFC (UNEP/OzL.Pro/ExCom/53/60), présenté à la 53<sup>e</sup> réunion, le Comité a adopté quelques grands principes pour le financement des activités d'élimination des HCFC (décision 53/37);
- b) A sa 54<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a adopté des directives sur la préparation et la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) dans les pays visés à l'article 5 (décision 54/39). A la même réunion, le Comité a examiné aussi un document de travail préliminaire, contenant une analyse de tous les éléments de coûts pertinents entourant le financement de l'élimination des HCFC et demandé qu'une version révisée soit présentée à la 55<sup>e</sup> réunion;
- c) Un document révisé, contenant une analyse des éléments de coûts pertinents entourant le financement de l'élimination des HCFC

(UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/47), a été examiné par le Comité à sa 55<sup>e</sup> réunion. Sur la base des informations fournies par ce document, le Comité exécutif a invité les agences bilatérales et d'exécution à présenter un nombre limité de projets d'élimination des HCFC au cas par cas (décision 55/43). Le document a soulevé un certain de questions d'orientation que le Comité exécutif devra résoudre;

- d) A ses 55<sup>e</sup> et 56<sup>e</sup> réunions, le Comité exécutif a amorcé ses délibérations sur le secteur de la production de HCFC à partir du document sur la poursuite de l'approfondissement et de l'analyse des questions entourant l'élimination du secteur de la production de HCFC (UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/45), présenté à cette réunion. Les délibérations sur ce sujet se poursuivront à la 57<sup>e</sup> réunion et éventuellement lors des réunions ultérieures.

15. Bien que le Comité exécutif ait adopté un certain nombre de décisions et de directives pertinentes sur l'élimination des HCFC depuis l'adoption de la décision XIX/6 par les Parties, il reste plusieurs questions difficiles qui exigeront des discussions approfondies et des négociations entre les membres du Comité exécutif pour parvenir à un accord. Elles incluent notamment :

- a) La deuxième étape de la reconversion (par ex. le financement de projets reconvertis d'une technologie à base de CFC, aux HCFC) :
- b) La fixation des dates limites de l'installation d'équipements de fabrication à base de HCFC, qui détermineront l'admissibilité des coûts différentiels de la reconversion de ces équipements ainsi que la fixation des dates limites pour le secteur de la production;
- c) L'établissement de la priorité des technologies d'élimination des HCFC afin de minimiser les autres répercussions sur l'environnement, incluant le climat, comme envisagé à l'origine dans la décision XIX/6<sup>2</sup>;
- d) Des mécanismes de financement convenables et compatibles qui pourraient devenir des sources de cofinancement d'appoint au financement de l'ozone par le Fonds multilatéral afin de générer des bienfaits supplémentaires pour le climat;
- e) Le retrait prématuré éventuel d'équipements fonctionnels, une fois les objectifs de conformité de 2013 et 2015 atteints;
- f) Des décisions sur les politiques de calcul des coûts ou des économies d'exploitation différentiels, obtenus grâce aux projets de conversion des HCFC, et la fixation de seuils de rentabilité en 2010;
- g) La finalisation des travaux sur le secteur de production des HCFC, incluant *entre autres*, le financement des usines mixtes; des incitatifs pour l'élimination anticipée de la production de HCFC et/ou des pénalités pour la production de

---

<sup>2</sup> A sa 55<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a discuté de l'approche par unité fonctionnelle pour l'élimination de la consommation de HCFC comme base pour l'établissement de la priorité des technologies d'élimination des HCFC visant à minimiser les autres répercussions sur l'environnement, incluant le climat, comme envisagé à l'origine dans la décision XIX/6. Le Comité a chargé le Secrétariat de poursuivre son évaluation et de présenter un rapport plus détaillé lors d'une prochaine réunion (décision 55/43h))

HCFC éliminée avec retard; un système de surveillance solide, semblable à celui utilisé pour la vérification de l'élimination du tétrachlorure de carbone, pour surveiller les installations qui ont reçu du financement mais qui ont continué à produire des HCFC pour des utilisations comme matières intermédiaires; une analyse des coûts de la cessation de la production par rapport à la conversion à la production de HFC-32 comme matière intermédiaire.

16. De plus, sur la base des directives sur la préparation des PGEH adoptées à la 54<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé le financement de la préparation de PGEH dans 115 pays visés à l'article 5 et quelques projets de démonstration sur les technologies de remplacement des HCFC. On s'attend à ce qu'en 2009, le Comité exécutif examine des demandes de préparations de PGEH dans les autres pays visés à l'article 5.

17. La charge de travail du Comité exécutif et de son Secrétariat augmentera durant cette période. Les politiques et directives nouvelles que le Comité exécutif devra adopter pour permettre la présentation des activités d'élimination des HCFC et leur complexité pourraient exiger de longues discussions entre les membres du Comité avant de parvenir à un accord. En outre, tandis que le Comité a autorisé le Secrétariat à recommander un grand nombre de propositions dans lesquelles toutes les questions sont résolues, pour approbation globale (c.à.d. que le Comité n'a pas besoin de discuter de la proposition à moins qu'il ne le souhaite), le Fonds multilatéral n'a pas encore d'expérience dans l'examen et la présentation de PGEH. Donc, au cours des prochaines années, le Comité exécutif devra débattre et approuver les PGEH au cas par cas (c.à.d. présentation pour examen individuel).

#### Autres questions d'orientation à traiter par le Comité exécutif

18. Tout au long de l'histoire du Fonds multilatéral, le Comité exécutif a adopté des politiques et des directives qui découlent surtout de l'examen des activités d'élimination sur une base continue. Ces activités se poursuivront à l'avenir. Par ailleurs, le Comité devra, dans un proche avenir, adopter des politiques sur les questions suivantes :

- a) Soutien des projets de renforcement des institutions au-delà de 2010. Un document d'orientation sur ces questions est présenté à la 57<sup>e</sup> réunion;
- b) Destruction des SAO indésirables. Une étude sur le financement de la destruction des SAO indésirables est en cours de préparation par la Banque mondiale. Les résultats de cette étude seront présentés à la 59<sup>e</sup> réunion; et
- c) Un dispositif pour des revenus additionnels provenant de prêts et d'autres sources. Un document d'orientation sur ce sujet est présenté à la 57<sup>e</sup> réunion.

19. On peut s'attendre à de longues discussions entre les membres du Comité exécutif sur les questions mentionnées ci-dessus avant l'adoption d'une quelconque décision. L'examen de ces questions d'orientation augmentera la charge de travail du Comité exécutif et du Secrétariat.

#### **Conclusions**

20. L'analyse et les discussions approfondies que le Comité exécutif a mené sur la réorganisation de ses travaux, permettent de conclure que la charge de travail du Comité exécutif constitue le principal facteur contraignant pour le passage de trois à deux réunions.

21. Au cours des trois prochaines années, au moins, la charge de travail du Comité exécutif va probablement demeurer élevée, compte tenu des questions à régler (par ex. examen de tous les aspects de la décision XIX/6 et adoption subséquente de politiques et directives, en plus du travail en cours dans le cadre de la mise en œuvre actuelle). A la fin de cette période, les valeurs de référence des HCFC pour la conformité des pays visés à l'article 5 seront fixées, la plupart ou la totalité des questions en suspens relatives aux HCFC seront résolues et un nombre relativement important de PGEH aura été présenté. Durant cette période, le Comité exécutif pourrait organiser ses travaux comme suit :

- a) Maintenir le *statut quo* de trois réunions par année, ce qui assurerait un rythme adéquat pour le bon déroulement des travaux et laisserait suffisamment de temps pour permettre l'adoption de politiques et de directives nouvelles sur les HCFC. Cette option ne réglerait pas le problème de la fréquence élevée des déplacements pour les membres du Comité exécutif, ni la difficulté de trouver des dates pour d'autres réunions environnementales internationales;
- b) Tenir deux réunions ordinaires à dates fixes (mi-mai et début novembre) et maintenir la possibilité d'une troisième réunion spécialisée au milieu de l'année, si nécessaire. Cette option pourrait accroître le nombre de groupes de travail *ad hoc* nécessaires pour résoudre les questions complexes ou parvenir à un accord sur des projets qui présentent des problèmes en suspens et éviter ainsi le report à une réunion ultérieure. Cette option présente aussi l'inconvénient de devoir réaménager l'ordre du jour pour deux réunions au lieu de trois et de diviser le rapport périodique annuel en un rapport semestriel;
- c) Maintenir le *statut quo* de trois réunions par année mais réduire la durée des réunions de cinq à quatre jours (par ex. du mardi au vendredi). Cette option pourrait accroître le nombre de groupes de travail *ad hoc* et modifier la procédure d'adoption du rapport final des réunions. A ce sujet, le Secrétariat estime que le projet de texte contenant les décisions serait prêt à temps pour adoption officielle le 4<sup>e</sup> jour de la réunion mais il faudrait plus de temps pour finaliser et traduire le texte du rapport. Le Comité exécutif pourrait abandonner l'approbation du texte au Secrétariat, en consultation avec le président du Comité.

### **Recommandation**

22. Le Comité exécutif pourrait envisager :

- a) Maintenir le statut quo de trois réunions par année;
- b) A partir de 2010, tenir deux réunions régulières à dates fixes et maintenir la possibilité de tenir une troisième réunion spécialisée au milieu de l'année, si nécessaire, et charger le Secrétariat d'organiser une telle réunion en conséquence; et
- c) A partir de la 58<sup>e</sup> réunion et pour une période d'essai à déterminer par le Comité exécutif, maintenir le statut quo de trois réunions par année selon un format de quatre jours et charger le Secrétariat d'organiser les réunions en conséquence.



Annexe I

EXEMPLES D'ORDRES DU JOUR

Exemple d'ordre du jour (1<sup>e</sup> réunion de l'année)

No.	Point	Annotations (au besoin)
1.	Ouverture de la réunion	
2.	Questions d'organisation :	
	a) Adoption de l'ordre du jour	
	b) Organisation des travaux	
3.	Activités du Secrétariat	
4.	État des contributions et des décaissements	
5.	État des ressources et planification:	
	a) Rapport sur les soldes remboursés provenant de projets annulés et achevés	
	b) Mise à jour sur la mise en œuvre du plan d'activités de l'année en cours et sur les retards dans la présentation des tranches annuelles	
	c) État de la mise en œuvre des projets en retard et perspectives des pays visés à l'article 5 d'atteindre la conformité	
6.	Mise en œuvre du programme :	
	a) Rapports d'évaluation de l'Administrateur principal, surveillance et évaluation	Selon le programme de travail annuel
	b) Rapports périodiques en date du 31 décembre de l'année précédente (volet opérationnel):	Les données financières n'étant pas disponibles, le rapport se limite aux activités opérationnelles
	i) Rapport périodique global	
	ii) Rapport périodique bilatéral	
	iii) PNUD	
	iv) PNUE	
	v) ONUDI	
	vi) Banque mondiale	
	c) Rapport sur la mise en œuvre des projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports	
7.	Propositions de projets :	
	a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets	
	b) Coopération bilatérale	Impossible de prévoir le nombre de projets
	c) Amendements aux programmes de travail:	Impossible de prévoir le nombre de projets. La plupart des activités devraient concerner la prorogation des projets de renforcement des institutions et quelques activités d'assistance technique
	i) PNUD	
	ii) PNUE	
	iii) ONUDI	
	iv) Banque mondiale	
	d) Projets d'investissement: - Accords pluriannuels en cours - Projets indépendants (pilotes, de démonstration, d'investissement) - PGEH	Impossible de prévoir le nombre de projets. On s'attend à ce que la majorité des projets soient des PGEH
8.	Rapport du sous-groupe sur le secteur de la production	
9.	Questions d'orientation (rapports)	Impossible à prévoir
10.	Questions diverses	
11.	Adoption du rapport	
12.	Clôture de la réunion	

Exemple d'ordre du jour (2e réunion de l'année)

No.	Point	Annotations (au besoin)
1.	Ouverture de la réunion	
2.	Questions d'organisation:	
	a) Adoption de l'ordre du jour	
	b) Organisation des travaux	
3.	Activités du Secrétariat.	
4.	État des contributions et des décaissements	
5.	État des ressources et planification pour les plans d'activités de l'année en cours :	
	a) Rapport sur les soldes remboursés provenant de projets annulés et achevés	
	b) Mise à jour sur la mise en œuvre du plan d'activités de l'année en cours et sur les retards dans la présentation des tranches annuelles	Fournir une mise à jour sur la mise en œuvre des plans d'activités de l'année en cours après la première réunion de l'année
	c) État de la mise en œuvre des projets en retard et perspectives des pays visés à l'article 5 d'atteindre la conformité	
6.	Mise en œuvre du programme:	
	a) Rapport global d'achèvement des projets	
	b) Rapports d'évaluation des Administrateurs principaux, surveillance et évaluation	Selon le programme de travail annuel
	c) Projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année suivante	
	d) Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour la remise des rapports	
	e) Évaluation des plans d'activités de l'année précédente	
7.	Questions financières :	
	a) Comptes du Fonds multilatéral pour l'année précédente	
	b) Conciliation des comptes	
	c) Volet financier des rapports périodiques en date du 31 décembre de l'année précédente	
	d) Budget proposé pour le Secrétariat	
8.	Propositions de projets :	
	a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets	
	b) Coopération bilatérale	Impossible de prévoir le nombre de projets
	c) Amendements aux programmes de travail – année en cours	Impossible de prévoir le nombre de projets. Inclut la prorogation des projets de renforcement des institutions
	d) Coûts de base	
	e) Budget du PAC	
	f) Projets d'investissement : - Accords pluriannuels en cours - Projets indépendants (pilotes, de démonstration, d'investissement) - PGEH	Impossible de prévoir le nombre de projets
9.	Rapport du sous-groupe sur le secteur de la production	
10.	Questions d'orientation (rapports)	Impossible à prévoir
11.	Planification des activités pour l'année suivante :	
	a) Planification financière pour la période triennale	
	b) Modèle actualisé du plan d'élimination triennal à horizon mobile (avancé d'un an)	
	c) Plan d'activités du Fonds multilatéral pour la nouvelle année	

<b>No.</b>	<b>Point</b>	<b>Annotations (au besoin)</b>
	d) Plans d'activités des agences d'exécution et activités des programmes de travail associés:	
	i) Agences bilatérales	
	ii) PNUD	
	iii) PNUE	
	iv) ONUDI	
	v) Banque mondiale	
12.	Rapport du Comité exécutif à la Réunion des Parties	
13.	Questions diverses	
14.	Adoption du rapport	
15.	Clôture de la réunion	

-----